

La convention d'assurance chômage, qui définit les règles d'indemnisation des demandeur.se.s d'emploi, chômeur.se.s pour deux ans, arrive à échéance le 1er juillet prochain. Dans le cadre des « négociations » de la nouvelle convention chômage, le MEDEF a imposé un cadrage financier totalement illégitime et bloqué (avec l'aide d'organisations syndicales complaisantes) un accord historique porteur d'une relative amélioration des conditions d'indemnisation.

Le 28 avril dernier, un accord de branche portant sur les annexes 8 et 10 (spécifiques aux intermittent.e.s du spectacle) a été signé par toutes les organisations de salariés et d'employeurs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Tout en obtenant entre 85 et 93 millions d'euros d'économie, cet accord prévoit un retour à des règles d'indemnisation plus justes : notamment l'ouverture des droits (507 heures sur 12 mois pour une durée d'indemnisation de 12 mois), le retour à la date anniversaire pré-fixée, un cachet unique à 12h, la prise en compte de 70 heures d'enseignement et d'autres avancées sociales importantes. Cet accord a pu être obtenu grâce à notre combativité et notre mobilisation depuis de nombreuses années : **la lutte paie**.

Toutefois, cet accord ne peut être mis en œuvre sans être validé par le conseil d'administration de l'UNEDIC, dont font partie le MEDEF et les syndicats CFDT, CFTC et CGC, qui refusent pour l'instant de le signer. Au passage, ces trois dernières centrales syndicales désavouent leurs propres fédérations, signataires de l'accord du 28 avril !

Suite à ce blocage, l'État a publié le 30 mai un communiqué annonçant notamment « la prise en charge de certaines des mesures de l'accord au titre du fonds de professionnalisation et de solidarité ». Il ne faut pas tomber dans le piège de ce « plan de sauvetage », qui prétend mettre la main à la poche pour nous sauver.

Parce que c'est le début d'une sortie de la branche vers une caisse autonome qui s'amorce, et donc de la fin de la solidarité interprofessionnelle.

Parce que cela nous fragilise pour l'avenir en nous rendant ultradépendants des futurs gouvernements, et nous rend très vulnérable à la prochaine tentative de torpiller le régime d'assurance chômage des professionnels du spectacle, attaque à laquelle nos adversaires ne renonceront pas.

Il y a donc **URGENCE** à se mobiliser massivement pour faire pression et obtenir cet accord en intégralité, car la **dernière négociation est prévue le 16 juin !**

Au delà, nous n'aurons plus d'autre choix que d'utiliser la grève et le blocage des festivals, ce qui serait préjudiciable pour toutes et tous !

Mesdames et Messieurs, ce que nous défendons nous le défendons pour toutes et tous !



chômeur.se.s
intermittent.e.s
intérimaires
précaires

INFOS : <http://collectif-unitaire-69.tumblr.com> | Facebook collectif unitaire 69 | collectifunitaire69@gmail.com